

## Acte de nouvelle concession

Concession n° : 6/L/8

Le maire de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par Mme CHOSSON Evelyne, domicilié 68 route de Lyon 69960 Corbas, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession quinzenaire dans le cimetière de Corbas au nom de Mme CHOSSON Evelyne à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de quinze ans prenant effet le 16 mai 2024 et expirant le 16 mai 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de cinq cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 28 mai 2024

Le maire

